

## *Espace de Ressources Pédagogiques des Archives du Var*

### *Références du document*

Titre : Convoi de jeunes recensés en partance pour l'Allemagne.

Date : 15 mars 1943

Nature : Rapport de police

Cote :

### *Intégration pédagogique*

Niveau de classe concernée : Troisième

Place dans le programme :

Vie politique et société en France

Effondrement et refondation républicaine (1940-1946)

Niveau de classe concernée : Première S, Première ES Première L

Place dans le programme :

Première S

La guerre et les régimes totalitaires au XXème siècle

La Seconde Guerre mondiale : Les combats de la Résistance contre l'occupant nazi et contre le régime de Vichy.

Première ES, L

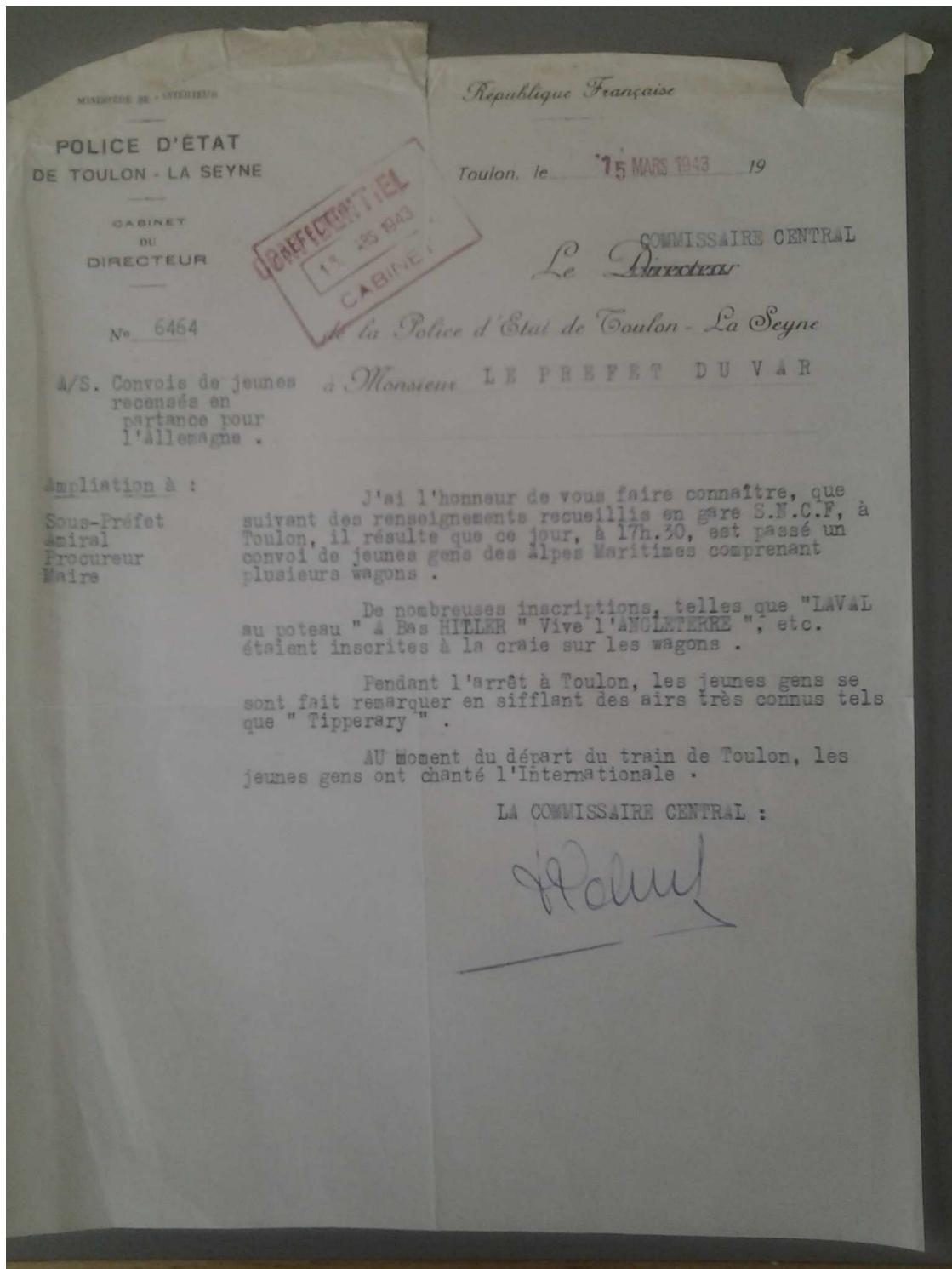
Les Français et la République

La République, trois républiques : Les combats de la Résistance (contre l'occupant nazi et le régime de Vichy) et la refondation républicaine

### *Problématique(s)*

*En quoi la mise en place du STO est un enjeu non seulement pour la collaboration entre la France de Vichy et l'Allemagne mais également pour la Résistance dans sa lutte contre Vichy ?*

Transcription



Le Commissaire central de la Police d'État de Toulon-La Seyne  
à Monsieur le Préfet du Var.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que suivant des renseignements recueillis en gare S.N.C.F. à Toulon, il résulte que ce jour, à 17h30, est passé un convoi de jeunes gens des Alpes Maritimes comprenant plusieurs wagons.

De nombreuses inscriptions, telles que « LAVAL au poteau » » A BAS HITLER » « Vive l'ANGLETERRE », etc. étaient inscrites à la craie sur les wagons.

Pendant l'arrêt à Toulon, les jeunes gens se sont fait remarquer en sifflant des airs très connus comme « Tipperary ».

Au moment du départ du train de Toulon, les jeunes gens ont chanté l'Internationale .

Le Commissaire Central

*Un tampon « confidentiel » rouge décore le côté supérieur droit du document.*

### *Contextualisation*

La livraison par la France à l'Allemagne de main d'œuvre est au cœur d'une double problématique : assurer d'une part au Reich en guerre la main d'œuvre dont son économie a besoin pour poursuivre et accentuer son effort de guerre et, pour la France de Vichy, donner des gages au vainqueur en tentant de préserver un semblant de souveraineté entre neutralité et collaboration tout en louvoyant pour assurer à la France une position dans la nouvelle Europe nazie ... Près de 4 millions de Français vont, en France ou en Allemagne, travailler dans des entreprises participant à l'effort de guerre du IIIe Reich.

### **Du volontariat à la « Relève ».**

Dès octobre 1940, les occupants tentent de recruter des volontaires afin de travailler en Allemagne ; volontaires étrangers (Polonais, Russes...) mais également Français. En novembre 1940, l'État français autorise la création de bureaux de recrutement allemands en zone occupée sans toutefois encourager formellement leurs activités...

L'année 1941 voit la propagande en faveur du travail en Allemagne s'accentuer, visant particulièrement les chômeurs et les ouvriers spécialistes (hauts salaires, conditions de travail favorables...). L'année suivante, l'occupant obtient l'autorisation d'ouvrir de nouveaux centres de recrutement en zone Sud. Cette activisme permet à l'Allemagne de recruter près de 150 000 travailleurs en France entre octobre 1940 et printemps 1942 (une partie de ces volontaires était déjà rentrée en France, les contrats de travail alors établis étant de courte durée).

Les arrivées concomitantes de Laval à la tête du gouvernement de l'État français (18 avril 1942) et de Fritz Sauckel comme ministre plénipotentiaire de la Main d'Oeuvre ayant les pleins pouvoirs dans toute l'Europe (21 mars 1942) pour fournir au Reich la main d'œuvre nécessaire à son économie de guerre, changent la donne. Le premier cherche à assurer à la France le respect d'une souveraineté de plus en plus hypothétique et une place de choix dans la future Europe tandis que le second attend que le pays occupé lui fournissent les milliers de bras dont a besoin l'Allemagne en guerre.

Les tractations engagées dès l'arrivée de Laval au pouvoir aboutissent à la « Relève » en juin 1942: un prisonnier sera libéré pour trois travailleurs envoyés en Allemagne. Les exigences chiffrées de Sauckel sont appelées « actions Sauckel ». La « Relève » correspond à la « première action Sauckel ». Elle doit permettre la livraison de 250 000 travailleurs français dont 150 000 spécialistes. Malgré une propagande intense moins de 60 000 travailleurs répondent à cet appel. Par son discours du 22 juin Laval abandonne la politique de neutralité officielle érigée par la France de Vichy :  
*(...)Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit, avec d'autres, consentir d'immenses sacrifices. Et elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher dans les usines et aux champs. Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installerait partout.*

*Ainsi donc, comme je vous le disais le 20 avril dernier, nous voilà placés devant cette alternative : ou bien nous intégrer, notre honneur et nos intérêts vitaux étant respectés, dans une Europe nouvelle et pacifiée, ou bien nous résigner à voir disparaître notre civilisation.*

»

*Discours de Laval, 22 juin 1942.*

Devant l'échec de la « Relève » et la menace de voir l'occupant allemand prendre des mesures de réquisition qui mettrait à mal le peu de souveraineté dont il dispose encore, le gouvernement Laval met en place le 4 septembre 1942 une loi permettant l'envoi en Allemagne d'une main d'œuvre non volontaire :  
*« parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgée de plus de dix-huit ans*

*et de moins de cinquante ans, et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation* ». Cette loi supprime la liberté du travail tandis que l'Etat réglemente l'embauche et le licenciement. L'Etat français se charge de recenser la main d'œuvre. Des commissions mixtes franco-allemandes fixent le nombre d'ouvriers à livrer tandis que les entreprises dressent des listes nominatives. Le système est efficace. Les ouvriers, après avoir été déclarés aptes suite à une visite médicale, sont convoqués à la gendarmerie. Ils sont ensuite contraints de signer leurs contrat de travail sous le signe du « volontariat ». A la fin de 1942, cette loi permet l'envoi d'environ 240000 travailleurs en Allemagne et satisfait les premières exigences de Sauckel.

### **Le Service du Travail Obligatoire**

Les objectifs de la seconde « action Sauckel » sont remis au gouvernement Laval le 1er janvier 1943 : livrer près de 250 000 travailleurs à l'Allemagne avant la fin mars 1943. L'occupation de la zone Sud par les Allemands le 11 novembre 1942 ayant sonné le glas du volontariat, la loi du 14 février 1943 établit le Service du Travail Obligatoire, le STO. C'est la mise en place d'une conscription touchant non plus une catégorie socioprofessionnelle mais une tranche d'âge partielle ou entière :

*« Art. 2. Le service du travail obligatoire sera effectué par année d'âge ou fraction d'année d'âge. la durée du service du travail obligatoire est fixée à deux ans ».* Des sursis et exemptions permettent à certaines catégories (étudiants, agriculteurs, mineurs...) d'échapper à cette conscription mais font naître un profond sentiment d'injustice parmi ceux qui ne peuvent se soustraire au STO.

A peine les mesures pour satisfaire les exigences allemandes sont mises en place que Sauckel exige la satisfaction de sa « troisième action » soit 220 000 travailleurs supplémentaires à fournir pour juin 1943... Dès lors, outre les classes 1940 et 1941, toute la classe 1942 devient mobilisable. Police et gendarmerie convoquent les mobilisables et les livrent aux Allemands. Contrôles et vérification d'identité, rafles et instauration le 31 mai 1943 d'une carte de travail obligatoire permettent difficilement aux requis d'échapper au STO. Des commissions de « peignage » dirigées par des fonctionnaires allemands contrôlent les listes fournies par les entreprises ... La milice poursuit insoumis et réfractaires. Dans un télégramme-circulaire de P. Laval adressé aux préfets régionaux et départementaux le 17 mai 1943, ce dernier distingue ainsi l'insoumis et le réfractaire : « *Est « insoumis » l'individu qui, appartenant aux classes astreintes au STO, n'a jamais été recensé et ne s'est jamais fait connaître des services*

*compétents. Est « réfractaire » celui qui, appartenant aux mêmes classes et ayant été recensé, s'est dérobé ultérieurement aux convocations ou aux ordres qui lui ont été adressés ». Beaucoup de ces insoumis et réfractaires vont alimenter les maquis et pour certains d'entre eux les mouvements de résistance.*

Le STO atteint cependant ses limites et déconsidère définitivement Laval et l'État français aux yeux d'une grande partie de la population. Les départs des convois de STO par la S.N.C.F. s'accompagnent ainsi quelquefois de manifestations anti vichyste et anti allemande... De plus, les départs massifs de jeunes gens désorganisent encore davantage une économie française de plus en plus fragile. Les accords Speer conclus entre Jean Bichelonne ministre de la production industrielle et Albert Speer, ministre de l'armement du Reich, permettent de maintenir en France les requis au STO travaillant dans les entreprises françaises qui participent à l'effort de guerre allemand : les entreprises classée *S-Betriebe* . Ils permettent également de récupérer des réfractaires conscients de pouvoir régulariser ainsi leur situation...

Ces accords n'empêchent pas Sauckel de lancer une dernière action, la quatrième, concernant cette fois-ci les hommes de 16 à 60 ans, les femmes sans enfants à charge de 18 à 45 ans et les étrangers. Cette action se solde par un échec total malgré la participation active de la Milice dans la chasse aux réfractaires (rafles, dénonciations...).

## **La résistance et le STO**

Une des premières conséquences de la mise en place du STO est la fuite vers des espaces retirés , souvent dans des fermes, des entreprises forestières et/ou dans les massifs montagneux, des réfractaires . Là, se créent spontanément les premiers maquis-refuges abritant ces réfractaires du STO. L'enjeu pour les mouvement de résistance est , dans le courant de l'été 1943, d'accueillir, de nourrir et d'encadrer les nouveaux arrivants, souvent peu habitués aux rudesses de la vie en plein air... et à celle de gibiers pourchassés par les forces de Vichy et de l'occupant. Mais la plupart de ces réfractaires n'entrent pas en résistance armée , ils désirent avant tout échapper au STO .

Les mouvements de résistance vont encourager les jeunes gens à refuser le STO , leur fournir de faux papiers, aider les réfractaires à rejoindre des espaces de refuge isolés (campagnes, bois, massifs montagneux...) et bien sur accueillir en leur sein certains d'entre eux, 10% de ces derniers entreront dans les maquis de combats.

## Libération-Sud

*Libération-Sud* est un mouvement de résistance créé à Clermont Ferrand fin 1940 début 1941, en zone libre, autour d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie et d'autres personnalités comme Georges Zérapha, Jean Cavaillès, Pascal Copeau, Pierre Hervé, Maurice Kriegel, Alfred Malleret, Serge Ravanel, Lucie et Raymond Aubrac... La propagande anti Vichyssoise et anti allemande est au cœur de l'action de ce mouvement qui se construit autour de son journal, *Libération*, édité pour la première fois en juillet 1941, et tiré à 10 000 exemplaires.

Sous l'impulsion de Jean Moulin, les chefs des trois grands mouvements de résistance de la zone sud désormais occupée (*Liberation-Sud* avec Emmanuel d'Astier de la Vigerie, *Combat* avec Henri Fresnay et *Franc-Tireur* avec Jean Pierre Lévy) parviennent, difficilement à s'entendre. Ils fondent en janvier 1943 les M.U.R. , Mouvements Unis de la Résistance, qui reconnaissent de Gaulle comme seul chef de la résistance française.

Dès mars 1943 , ils demandent un soutien financier important à Londres afin d'aider les réfractaires et organiser les maquis . Ils poursuivent leurs actions de propagande auxquelles se rajoutent d'autres activités : faux papiers, renseignements, noyautage des administrations publiques, maquis , exfiltration, actions...

En 1944, les M.U.R. fusionnent avec trois mouvements de la zone nord (*Défense de la France, Lorraine, Résistance*) pour former le Mouvement de libération nationale (MLN).

## Ouvertures

Des documents accessibles en ligne.

<http://memoires-de-guerres.var.fr/article.php?laref=596>

Sur le STO :

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/annor\\_0003-4134\\_2004\\_num\\_54\\_1\\_1480](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/annor_0003-4134_2004_num_54_1_1480)

<https://books.google.fr/books?id=t7bN4nAWZYgC&pg=PA87&lpg=PA87&dq=raphael+spina&source=bl&ots=wW>

[JatE0Nrf&sig=rwY6H8OY6jeRWiMzUttuNQJ5ZwQ&hl=fr&sa=X&ei=Y0DaVJ\\_XF4znaufvgMAJ&ved=0CFYQ6AEwCA#v=onepage&q=raphael%20spina&f=false](https://www.google.fr/search?q=JatE0Nrf&sig=rwY6H8OY6jeRWiMzUttuNQJ5ZwQ&hl=fr&sa=X&ei=Y0DaVJ_XF4znaufvgMAJ&ved=0CFYQ6AEwCA#v=onepage&q=raphael%20spina&f=false)

<http://www.deuframmat.de/fr/conflicts/guerre-et-reconciliation/travailleurs-forces-francais-en-allemagne-1940-1945/du-recrutement-a-la-requisition-forcee.html>

[http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue\\_Travail-et-Emploi/pdf/98\\_2641.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue_Travail-et-Emploi/pdf/98_2641.pdf)

[http://www.requis-deportes-sto.com/old/colloque/pages/page14\\_19.html](http://www.requis-deportes-sto.com/old/colloque/pages/page14_19.html)

Sur la Résistance :

<http://www.le70e.fr/fr>

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/index.php>

<http://www.musee-resistance.com/>